

## COMMUNE DE CORENC

### Conseil Municipal du 22 avril 2026 Procès-verbal

Le mercredi 22 avril 2026, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Maire.

Date de la convocation : 15 avril 2026

#### Présents (24) :

- M. Jean-Damien MERMILLOD-BONDIN, Maire,
- Mme Marie JOUVRAY, Conseillère municipale,
- M. Lionel MOREAU, Conseiller municipal,
- Mme Sandrine GILI, Conseillère municipale,
- M. Xavier CASACCI, Conseiller municipal,
- Mme Lorenza PIANA, Conseillère municipale,
- M. Eric LECOCQ, Conseiller municipal,
- Mme Raphaële PATURLE, Conseillère municipale,
- M. Frédéric STINZY, Conseiller municipal,
- Mme Julie JALLON, Conseillère municipale,
- M. Marc MAYET, Conseiller municipal,
- Mme Elodie COTTE, Conseillère municipale,
- M. Bernard MORIN, Conseiller municipal,
- Mme Stéphane VERNIERES, Conseillère municipale,
- M. Benjamin HIERLE, Conseiller municipal,
- Mme Françoise BARTHELEMY, Conseillère municipale,
- M. Hervé RAMBAUD, Conseiller municipal,
- Mme Raphaëlle HERBINET, Conseillère municipale,
- M. François ARRAMY, Conseiller municipal,
- Mme Anna ASQUINI, Conseillère municipale,
- M. Christophe BRUMELOT, Conseiller municipal,
- Mme Camille MOREL, Conseillère municipale,
- M. Jessy CLEDIERE, Conseiller municipal,
- Mme Myriam CINTI, Conseillère municipale,

#### Représentés (3) :

- Mme Martine JUCHAT, Conseillère municipale, représentée par Mme Marie JOUVRAY,
- M. Alain RAKHMANOFF, Conseiller municipal, représenté par M. Lionel MOREAU,
- M. Jérôme FRANTIN, Conseiller municipal, représenté par M. Jessy CLEDIERE.

Ordre du jour :

Constatation du quorum et des pouvoirs

Election d'un secrétaire de séance

Approbation des procès-verbaux des séances du 2 février et 20 mars 2026

Délibérations :

- Détermination et composition des commissions communales,
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- Election des membres de la Commission des marchés à procédure adaptée,
- Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- Désignation des représentants de la commune auprès de divers syndicats et organismes,
- Proposition de membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- Chantiers jeunes 2026,
- Adoption du Règlement budgétaire et financier de la commune,
- Attribution de subventions aux associations – année 2026.

Questions orales.

Le quorum étant constaté, la séance débute à 19h.

M. le Maire constate les pouvoirs :

Mme Martine JUCHAT donne pouvoir à Mme Marie JOUVRAY.

M. Alain RAKHMANOFF donne pouvoir à M. Lionel MOREAU.

M. Jérôme FRANTIN donne pouvoir à M. Jessy CLEDIERE.

#### Élection d'une secrétaire de séance

Mme Elodie COTTE se porte candidate.

Recueillant l'intégralité des voix, Mme Elodie COTTE est élue secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026**

Les élus du groupe Corenc Liste Citoyenne n'ayant pas pris connaissance de ce procès-verbal, l'approbation de ce dernier est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026**

Les élus du groupe Corenc Liste Citoyenne n'ayant pas pris connaissance de ce procès-verbal, l'approbation de ce dernier est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

## Détermination et composition des commissions communales (délibération 2026-19)

M. le Maire expose que le Conseil Municipal peut créer des commissions (article L 2121-22 du CGCT), leur composition devant respecter le principe de la représentation proportionnelle. Ces commissions peuvent avoir un caractère permanent.

Il est ainsi proposé de créer 3 commissions permanentes thématiques composées chacune de 8 à 9 membres et dont M. le Maire est Président de Droit, fonction qu'il peut déléguer à un Conseiller Municipal :

- Commission Vivre Ensemble,
- Commission Ressources,
- Commission Cadre de Vie, Urbanisme, Travaux et Environnement (CUTE).

Après appel à candidature, il est proposé de désigner les membres des commissions permanentes thématiques.

Commission Vivre Ensemble	Commission Ressources	Commission CUTE
Sandrine GILI	Marie JOUVRAY	Lionel MOREAU
Lorenza PIANA	Eric LECOCQ	Xavier CASACCI
Raphaële PATURLE	Stéphane VERNIERES	Frédéric STINZY
Martine JUCHAT	François ARRAMY	Bernard MORIN
Elodie COTTE	Alain RAKHMANOFF	Benjamin HIERLE
Raphaëlle HERBINET	Françoise BARTHELEMY	Anna ASQUINI
Julie JALLON	Marc MAYET	Hervé RAMBAUD
Christophe BRUMELOT	Jessy CLEDIERE	Camille MOREL
Myriam CINTI		Jérôme FRANTIN

Mme Camille MOREL fait remarquer que la composition de ces commissions est très genrée.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des résultats,
- **FIXE** comme ci-dessus la composition des commissions thématiques.

## **Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (délibération 2026-2020)**

Contrairement à d'autres commissions qui n'ont qu'un rôle consultatif, la CAO des Collectivités Territoriales est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marché public où elle intervient. Elle est une émanation de l'organe délibérant. En conséquence, sa composition doit refléter celle de l'assemblée délibérante dont elle est issue. C'est pour cette raison que le mode de scrutin pour l'élection de ses membres est celui de la représentation proportionnelle au plus fort reste qui permet l'expression pluraliste des élus en son sein.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, les membres de la CAO sont le Maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein, ainsi que cinq membres suppléants. L'élection a lieu au scrutin de liste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est procédé à un appel à candidature, et un vote à main levée :

Répartition des sièges :

- Liste 1 : « Corenc En Cœur Ensemble » : 4 sièges
- Liste 2 : « Corenc Liste Citoyenne » : 1 siège

Sont élus pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Lionel MOREAU	Mme Sandrine GILI
M. Xavier CASACCI	M. Frédéric STINZY
M. Bernard MORIN	Mme Lorenza PIANA
Mme Marie JOUVRAY	Mme Stéphane VERNIERES
M. Christophe BRUMELOT	M. Jessy CLEDIERE

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'élection des membres de la CAO.

## **Election des membres de la Commission des marchés à procédure adaptée (délibération 2026-21)**

M. le Maire indique avoir reçu délégation du Conseil Municipal pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 500 000,00 € HT lorsqu'il s'agit de marchés de travaux et dans la limite des seuils de procédure formalisée lorsqu'il s'agit de marchés de fournitures et de services (soit, pour information, 216 000 € au 1er janvier 2026) ;

M. le Maire souhaite, y compris dans le cadre de cette délégation, s'appuyer sur une commission des marchés à procédure adaptée au sein de laquelle seront examinées les offres des candidats pour les marchés en deçà des seuils de procédure formalisée.

Il rappelle que contrairement à la CAO qui est investie d'un pouvoir de décision, la Commission pour les marchés à procédure adaptée (commission MAPA) n'a qu'un rôle consultatif.

La commission MAPA du précédent mandat était composée du Maire, président, et de cinq titulaires et cinq suppléants, membres du Conseil Municipal, avec quatre sièges pour la liste majoritaire « Corenc En Cœur Ensemble » et un siège pour la liste minoritaire « Corenc Liste Citoyenne ». Il est proposé de reconduire cette répartition et d'accorder ainsi 4 sièges à la liste majoritaire et 1 siège à la liste minoritaire.

Il est procédé à un appel à candidature et un vote à main levée.

Sont élus pour siéger à la Commission des marchés à procédure adaptée :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Lionel MOREAU	Mme Sandrine GILI
M. Xavier CASACCI	M. Frédéric STINZY
M. Bernard MORIN	Mme Lorenza PIANA
Mme Marie JOUVRAY	Mme Stéphane VERNIERES
M. Jessy CLEDIERE	Mme Camille MOREL

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'élection des membres de la commission MAPA.

## **Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (délibération 2026-22)**

Vu la délibération n° 2026-17 du 20 mars 2026 du Conseil Municipal fixant à douze le nombre d'administrateurs du CCAS, dont six représentants du Conseil Municipal, il convient d'élire ces six représentants.

Il est procédé à un appel à candidature.

Sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Raphaële PATURLE
- M. Marc MAYET
- Mme Martine JUCHAT
- Mme Françoise BARTHELEMY
- Mme Stéphane VERNIERES
- Mme Myriam CINTI

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration du CCAS.

## **Désignation des représentants de la commune auprès de divers syndicats et organismes (délibération 2026-23)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Corenc est représentée au sein des instances de divers organismes ou Syndicats Intercommunaux. Il expose que les règles en vigueur imposent, après un renouvellement intégral de l'Exécutif, de désigner de nouveau les représentants de la commune dans les organismes extérieurs.

Il propose que cette désignation s'effectue comme suit :

### **SPL ALEC :**

Représentante : Mme Lorenza PIANA

### **SEM Pompes Funèbres Intercommunales :**

Déléguée : Mme Stéphane VERNIERES

### **Association Nationale des Elus de Montagne :**

Représentante : Mme Anna ASQUINI

### **Association Marc SIMIAN :**

Administratrice titulaire : Mme Raphaële PATURLE

### **Association des maires et adjoints de l'Isère :**

Délégué : M. Eric LECOCCQ

### **Conseiller Défense :**

Délégué : M. Bernard MORIN

### **Territoire d'Energie 38 :**

Titulaire : M. Xavier CASACCI

Suppléant : M. Christophe BRUMELOT

### **Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Chartreuse :**

Titulaire : Mme Martine JUCHAT

Suppléant : M. Marc MAYET

### **Syndicat intercommunal de la Maison Forestière du Sappey-en-Chartreuse**

Titulaire : Mme Raphaëlle HERBINET

Suppléant : M. Hervé RAMBAUD-RAFFINET

### **Commission syndicale pour la gestion du fort du Saint-Eynard**

Titulaire : M. Eric LECOCCQ

Titulaire : Mme Stéphane VERNIERES

Suppléante : Mme Anna ASQUINI

Suppléante : Mme Lorenza PIANA

### **Association des Communes et Collectivités forestières de l'Isère**

Titulaire : M. Benjamin HIERLE

Suppléant : M. François ARRAMY

**AURG :**

Représentant : M. Xavier CASACCI

**Conseil d'administration du Collège Jules Flandrin :**

Titulaire : Mme Julie JALLON

Suppléante : Mme Sandrine GILLI

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** ses représentants auprès des syndicats et organismes extérieurs tel qu'indiqué ci-dessus.

## **Proposition de membres pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (délibération 2026-24)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650 du Code général des impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale puisqu'elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes dans les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants), proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Elle est présidée par M. le Maire ou un Adjoint, et compte 8 titulaires et 8 suppléants.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les deux conditions suivantes ne sont plus obligatoires, mais le Conseil Municipal peut proposer des commissaires remplissant l'une ou l'autre :

- l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.
- lorsque la commune comporte au moins 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

En conséquence, M. le Maire demande au Conseil Municipal de proposer les candidats suivants :

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
1	PIANA	LORENZA
2	LECOCQ	ERIC
3	JALLON	JULIE
4	MORIN	BERNARD
5	GILI	SANDRINE
6	BRUMELOT	CHRISTOPHE
7	PATURLE	RAPHAËLLE
8	RAMBAUD-RAFFINET	HERVE
9	BAUDERE	VERONIQUE
10	ERNST	FRANCOIS
11	NORMAND	FABRICE
12	RACKMANOFF	CHRISTIANE
13	BOUBY	PAUL
14	BARTHELEMY	FRANCOISE

15	HERBINET	RAPHAËLLE
16	EGO	CATHERINE
17	MAYET	MARC
18	MOREL	CAMILLE
19	JUCHAT	MARTINE
20	COTTIN	LOÏC
21	THOMASSET	ANNICK
22	ASQUINI	ANNA
23	CLEDIERE	JESSY
24	ARRAMY	FRANCOIS
25	SAYEUX	PIERRE
26	MOREAU	LIONEL
27	JOUVRAY	MARIE
28	CASACCI	XAVIER
29	COTTE	ELODIE
30	HIERLE	BENJAMIN
31	VERNIERES	STEPHANE
32	BOUCHAYER	CYRIL

M. le Maire précise que la liste transmise à la DDFIP contiendra les âges et adresses des personnes citées ci-dessous mais que ces données, tombant sous le coup du Règlement Général sur la Protection des Données, ne peuvent apparaître dans le corps de la délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PROPOSE** les candidats nommés plus haut pour la composition de la CCID :

## **Chantiers jeunes 2026 (délibération 2026-25)**

Mme Sandrine GILLI, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée à la Réussite éducative, à la Jeunesse et à la Vie associative, indique que dans le cadre de sa politique jeunesse, la commune de Corenc souhaite continuer sa dynamique en direction des jeunes, et notamment les 16-18 ans, avec la poursuite de « chantiers jeunes ».

La mise en œuvre de ce dispositif vise à donner aux jeunes une première expérience d'emploi, des revenus et un premier engagement dans la commune. Il permet aussi de tisser du lien entre la commune et les jeunes.

Ces chantiers jeunes seront organisés à raison d'une semaine par an.

La durée de travail hebdomadaire est de 25h.

La durée journalière et les horaires seront définis en fonction de la nature du chantier.

Les chantiers seront définis en fonction des besoins de la collectivité et viseront à l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie des Corençais.

L'encadrement sera assuré par un agent de terrain sous la responsabilité de la responsable du service Réussite Educative de la collectivité.

La rémunération appliquée sera le SMIC horaire.

Les jeunes souhaitant participer devront déposer un dossier de candidature et seront sélectionnés par une commission de sélection.

Le règlement annexé à la délibération précise les objectifs, l'organisation et le déroulement des chantiers jeunes.

Mme Sandrine GILLI indique qu'aucune candidature n'a été refusée l'année précédente et que 5 jeunes ont été recrutés dans le cadre de ce dispositif en 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise en place du dispositif de chantiers jeunes pour l'année 2026,
- **ADOpte** le règlement des chantiers jeunes, annexé à la présente délibération.

## **Adoption du règlement budgétaire et financier de la Commune (délibération 2026-26)**

Mme Marie JOUVRAY indique au Conseil municipal qu'il est nécessaire, en M57, de voter un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) en début de mandat.

Ce règlement a notamment pour objet de préciser le cadre législatif et réglementaire de la gestion annuelle et pluriannuelle des dépenses.

Il formalise, à travers un document unique, les règles de gestion budgétaire et financière applicables, pour apporter un cadre homogène et un référentiel commun partagé par l'ensemble des acteurs de la Commune, dans le respect de la législation en vigueur.

Le RBF s'applique à compter de la date de son adoption. Approuvé par le Conseil Municipal, il ne peut être modifié que par lui.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le RBF de la Commune, annexé à la délibération,
- **DIT** que les éventuelles modifications devront faire l'objet d'une nouvelle adoption en Conseil Municipal.

## **Attribution de subventions aux associations – année 2026 (délibération 2026-27)**

Mme Sandrine GILI rappelle au Conseil Municipal que les associations qui rayonnent sur Corenc sont soutenues de plusieurs manières :

- par l'accès gratuit aux salles municipales, incluant les fluides,
- par du temps non refacturé de personnel communal,
- par la mise à disposition gratuite de locaux dédiés pour certaines associations,

ainsi que par des subventions, réparties en trois catégories : subventions de fonctionnement, subventions de projet, subventions d'équipement. Les conditions d'octroi sont inchangées par rapport aux années précédentes.

Elle précise notamment que, concernant les subventions de projet et équipement, celles-ci ne sont versées qu'après réception des justificatifs de réalisation du projet subventionné ou d'acquisition des équipements.

Mme Sandrine GILI présente la liste des subventions proposées au vote. Les montants rentrent dans l'enveloppe budgétaire inscrite au budget primitif 2026 aux comptes 65748 et 20421.

Mme Sandrine GILI rappelle par ailleurs que la subvention prévisionnelle pour l'établissement privé sous contrat du Rondeau-Montfleury est une obligation légale. Elle est calculée en fonction du coût supporté par la collectivité pour les élèves des écoles publiques.

Répondant à une question de Mme Camille MOREL, Mme Sandrine GILI indique que l'appellation « subvention » pour le montant versé au Rondeau-Montfleury est conforme à la norme comptable.

Mme Sandrine GILI indique que pour l'année 2027, les associations seront amenées à déposer un dossier au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2026. Ces derniers seront étudiés. Le vote interviendra au moment du vote du budget primitif au cours du premier trimestre.

Les montants proposés pourront être discutés lors de la Commission Ressources organisée en amont de cette séance du Conseil Municipal.

M. Christophe BRUMELOT et Mme Camille MOREL estiment qu'il est difficile de se prononcer sans avoir accès aux dossiers de demande.

Mme Sandrine GILI indique que les demandes de subvention de projet pourront être examinées par les élus membres lors de la Commission si nécessaire.

M. le Maire complète en indiquant que les élus ont toujours la possibilité de procéder par voie d'amendement.

M. le Maire, Mmes Sandrine GILI et Martine JUCHAT et M. François ARRAMY ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution de subventions aux associations pour 2026, tel que présenté dans les tableaux ci-dessous :

associations corençaises	Voté 2025 : CM du 20 mars	Demandé 2026	Subvention allouée 2026
ACC Ecole de Musique	25 000,00	25 000,00	25 000,00
ACC Ecole de Musique équipement exceptionnel	5 000,00		
Arc en Ciel	600,00	600,00	600,00
Association Saint-Valentin	450,00	-	-
Bibliothèque pour tous	4 200,00	4 200,00	4 200,00
CEMAVI	3 000,00	7 000,00	3 000,00
Club d'orthographe	300,00	-	-
Culture et patrimoine	1 200,00	1 200,00	1 200,00
FNACA	200,00	-	-
Gymnastique volontaire	800,00	1 000,00	800,00
Judo Club	2 600,00	3 134,00	3 200,00
Les Mots Z'Arts	-	700,00	350,00
Tennis club de Corenc	6 000,00	7 000,00	1 500,00
Union de quartier Montfleury	800,00	1 320,00	900,00
<b>Sous-total associations corençaises</b>	<b>50 150,00</b>	<b>51 154,00</b>	<b>40 750,00</b>

associations intercommunales	Voté 2025 : CM du 20 mars	Demandé 2026	Subvention allouée 2026
ACJD conciliateurs de justice	100,00	100,00	100,00
Espace musical Gaston BAUDRY		500,00	500,00
La Tronche Meylan Corenc Basket LTMC	2 500,00	6 720,00	2 500,00
La Tronche Meylan Corenc Basket LTMC (utilisation gymnase Jules Flandrin)	4 000,00	6 700,00	6 700,00
Lieutenants louveterie Isère		au bon vouloir	300,00
MEYLAN handball projet	255,00		
Ski Nordique Chartreuse	598,00	1 000,00	690,00
<b>Sous-total associations intercommunales</b>	<b>7 453,00</b>	<b>15 020,00</b>	<b>10 790,00</b>

<b>TOTAL ASSOCIATIONS</b>	<b>57 603,00</b>	<b>66 174,00</b>	<b>51 540,00</b>
---------------------------	------------------	------------------	------------------

<b>COMITE SOCIAL DU PERSONNEL COMMUNAL</b>	<b>5 850,00</b>	<b>8 510,00</b>	<b>5 980,00</b>
--	-----------------	-----------------	-----------------

<b>sous-total associations + comité social</b>	<b>63 453,00</b>	<b>74 684,00</b>	<b>57 520,00</b>
--	------------------	------------------	------------------

COOPERATIVES SCOLAIRES :	2025	2026	
EMM	3 520,00	3 850,00	3 850,00
EMV	2 970,00	3 190,00	3 190,00
EPM	14 500,00	13 300,00	13 300,00
EPV	9 000,00	9 840,00	9 840,00
<b>TOTAL COOP SCOL</b>	<b>29 990,00</b>	<b>30 180,00</b>	<b>30 180,00</b>

<b>SUBV RONDEAU MONTFLEURY estimée</b>	<b>55 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
--	------------------	------------------	------------------

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026, aux comptes 65748 et 20421.

Le montant total des subventions attribuées est ainsi le suivant :

<b>TOTAL GENERAL SUBVENTIONS</b>	<b>148 443,00</b>	<b>154 864,00</b>	<b>137 700,00</b>
Montant inscrit au BP :			
- en fonctionnement (65748)	150 000,00		150 000,00
- en investissement (20421)	5 000,00		2 000,00

### Questions orales

Aucune question orale n'a été transmise en amont de la séance.

La prochaine séance aura lieu mercredi 17 juin 2026 à 19h.

La séance prend fin à 19h35.

Elodie COTTE  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Elodie Cotte', with several horizontal scribbles above and below the name.